

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission
paritaire communautaire de l'enseignement de promotion
sociale officiel subventionné**

A.Gt 13-03-2014

M.B. 12-05-2014

Modifications :

A.Gt 20-11-2015 - M.B. 29-01-2016

A.Gt 01-09-2016 - M.B. 30-11-2016

A.Gt 08-08-2017 - M.B. 25-09-2017

A.Gt 31-07-2019 - M.B. 20-09-2019

A.Gt 13-03-2024 - M.B. 08-04-2024

Ce texte est abrogé par l'AGCF du 13 mars 2024

Le Gouvernement de la Communauté française

Vu le décret du 06 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné, notamment les articles 89 et 90;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 1995 portant création des commissions paritaires dans l'enseignement officiel subventionné modifié par le décret du 03 mars 2004 et par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 12 mars 1998, 23 novembre 1998, 8 novembre 2001 et 3 mars 2004;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 1997 portant nomination des membres de la Commission paritaire communautaire de l'enseignement de promotion sociale officiel subventionné, modifié par l'arrêté ministériel du 20 novembre 1998 et les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 16 décembre 1999, 7 février 2000 et 11 juillet 2000;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 09 février 1998 portant délégations de compétences et de signatures aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, notamment l'article 69 complété par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 décembre 1998, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 18 décembre 2001, 21 janvier 2004, 14 mai 2009 et 14 octobre 2010;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 mai 2005 portant nomination des membres de la Commission paritaire communautaire de l'enseignement de promotion sociale officiel subventionné, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 11 octobre 2007, 14 septembre 2009 et 26 février 2010

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement officiel subventionné affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail;

Considérant que les mandats des membres actuels de la Commission paritaire sont arrivés à leur terme et qu'il s'avère dès lors nécessaire de renouveler sa composition,

Arrête :



Modifié par A.Gt 20-11-2015 ; A.Gt 01-09-2016 ; A.Gt 08-08-2017 ; A.Gt 31-07-2019

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission paritaire communautaire de l'enseignement de promotion sociale officiel subventionné :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs dans l'enseignement officiel subventionné :

EFFECTIF	SUPPLEANT
Madame Rosa VACCARO	Monsieur Philippe DEBIERE <i>[remplacé par A.Gt 20-11-2015 ; modifié par A.Gt 08-08-2017]</i>
Monsieur Michel GOSSIAUX <i>[remplacé par A.Gt 20-11-2015]</i>	Madame Corine YERNAUX <i>[Remplacé par A.Gt 08-08-2017]</i>
Monsieur Georges CHAVAGNE	Monsieur Didier MAINIL
Madame Joëlle PIVATO <i>[Remplacé par A.Gt 08-08-2017]</i>	Madame Joëlle VANHEE <i>[Remplacé par A.Gt 08-08-2017]</i>
Monsieur André HERMAN <i>[Remplacé par A.Gt 08-08-2017]</i>	Madame Henriette SBILE <i>[Remplacé par A.Gt 08-08-2017]</i>
Monsieur Willy MONSEUR	Monsieur Frédéric RUTH <i>[Remplacé par A.Gt 08-08-2017]</i>
Madame Claudia LANCIA <i>[remplacé par A.Gt 20-11-2015]</i>	Madame Stéphanie BORGUET <i>[Remplacé par A.Gt 08-08-2017]</i>
Monsieur Philippe MALFAIT	Madame Nadine VANDENBROECK
Madame Charlotte BOUKO <i>[remplacé par A.Gt 20-11-2015]</i>	Madame Michèle VAN AVERMAET
Madame Chantal HENRY	Madame Myriam VERLY
Madame Dominique CLIQUART	Madame Marie-France MARLIERE

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement officiel subventionné :

EFFECTIF	SUPPLEANT
Madame Stéphanie BERTRAND <i>[remplacé par A.Gt 31-07-2019]</i>	M. Philippe JONAS <i>[remplacé par A.Gt 01-09-2016]</i>
Monsieur Jean-Pierre PERIN	Madame Stéphanie BERTRAND
Monsieur Francis CLOSON	Madame Joëlle SILIEN
Monsieur Olivier BOUILLON	Monsieur Eric BOONEN
Madame Michèle HONORE	Mme Delphine CUPERS <i>[remplacé par A.Gt 01-09-2016]</i>
Monsieur Yves BRACONNIER	Monsieur Michel THOMAS
M. Stéphane HOUX <i>[remplacé par A.Gt 01-09-2016]</i>	Madame Valérie DE NAYER
M. Joseph THONON <i>[remplacé par A.Gt 01-09-2016]</i>	Monsieur Pierre MEULENYZER



M. Luc TOUSSAINT [remplacé par A.Gt 01-09-2016]	Madame Christine VAN DEYCK
Madame Rita DEHOLLANDER	Mme Isabelle NOCERA [remplacé par A.Gt 01-09-2016]
Madame Laurence MAHIEUX	Monsieur Roland LAHAYE
Madame Laurence WILMUS	Madame Christine VAN DEYCK

Article 2. - L'arrêté ministériel du 5 mai 1997 portant nomination des membres de la Commission paritaire communautaire de l'enseignement de promotion sociale officiel subventionné, modifié par l'arrêté ministériel du 20 novembre 1998 et les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 16 décembre 1999, 7 février 2000 et 11 juillet 2000, est abrogé.

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 mai 2005 portant nomination des membres de la Commission paritaire communautaire de l'enseignement de promotion sociale officiel subventionné, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 11 octobre 2007, 14 septembre 2009 et 26 février 2010 est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 13 mars 2014.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale,

Mme Lisa SALOMONOWICZ